

[La Cenco rend son rapport électoral chiffré: 16,93% pour Tshisekedi](https://afrique.lalibre.be)

<https://afrique.lalibre.be>

23 janvier 2019



Une copie du rapport électoral de la Conférence épiscopale du Congo (Cenco), adressé le 15 janvier à Corneille Nangaa, le président de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), est parvenu à La Libre Afrique. Il donne notamment les résultats obtenus par des comptages parallèles réalisés par la mission d'observation de la Cenco pour la présidentielle du 30 décembre 2018: **62,11% à Martin Fayulu** (opposition), **16,93% à Félix Tshisekedi** (UDPS), **16,88% à Emmanuel Ramazani Shadary** (coalition kabiliste) et **4,09% à tous les autres candidats.**

Dans son rapport, signé par l'abbé Donatien Nsholé, secrétaire général de la Cenco, la conférence des évêques commence par noter que la loi électorale a été modifiée quatre fois depuis 2006, date des premières élections pluralistes: en juin 2011 (NDLR: à cinq mois des élections de 2011, qui se révéleront frauduleuses), en février 2015 (alors que les élections sont dues pour la fin 2016), en décembre 2017 et en juin 2018.

Il ajoute qu'aucun parti n'a reçu les subventions prévues par la loi pour garantir l'égalité des chances aux formations politiques représentées dans les assemblées délibérantes.

Le ministère de l'Intérieur n'a même pas créé la commission ad hoc qui doit libérer ces subventions.

39.000 rapports sur les scrutins

La Cenco détaille les remarques tirées de « 39.000 » rapports de ses observateurs. On y trouve notamment:

- des centres de vote ont parfois été installés dans des lieux interdits (lieux de culte, QG d'un parti politique);
- plus de 4000 bureaux de vote n'étaient pas aménagés avant les scrutins;
- 5,7% des bureaux de vote n'ont affiché aucun des documents exigés;
- 37,7% des rapports indiquent qu'une partie du matériel électoral manquait à l'ouverture du vote;
- 10% des rapports signalent l'absence de femmes parmi les membres du bureau de vote;
- 27% des rapports disent que les membres du bureau de vote n'ont pas compté les bulletins avant le vote, comme c'est obligatoire;
- 8,5% des rapports indiquent qu'il n'y a pas eu de vérification systématique de l'identité des électeurs;
- 12,5% qu'il n'a pas été vérifié si l'électeur portait une trace d'encre indélébile montrant qu'il avait déjà voté;
- 23% font état d'interruptions plus ou moins longues du vote en raison d'une panne de la machine à voter;
- 61% des rapports précisent que des électeurs attendaient encore pour voter lors de la fermeture officielle des bureaux, à 17h;
- 3,5% des rapports indiquent que les urnes se sont pas restées scellées entre la fermeture du vote et le début du dépouillement et 5% signalant que le numéro de scellé à l'ouverture pour dépouillement ne correspondait pas au numéro placé à la fermeture de l'urne;
- 2,3% des rapports indiquent que les urnes ont été ouvertes hors la présence des témoins des partis et des observateurs;
- 7% des rapports signalent que les résultats fournis par la machine à voter ne correspondaient pas à ceux du dépouillement manuel – le seul légal.

Publiez les résultats bureau de vote par bureau de vote

La Cenco juge que toutes ces irrégularités « n'ont pas pu entamer considérablement le choix que le peuple congolais a clairement exprimé dans les urnes » et « constate que les données en sa possession, issues des procès verbaux des bureaux de vote, consacrent le choix d'un Président de la République. A cet effet, la Ceni est appelée, en tant qu'institution d'appui à la démocratie, à publier les résultats des élections dans le respect de la vérité et de la justice ».

La Cenco – qui salue « le travail abattu » par la Ceni, « l’engagement de toutes les parties prenantes » et « la détermination des électeurs » – recommande à la Ceni de:

- publier les résultats issus du comptage manuel « publiés et affichés » aux bureaux de vote et de dépouillement comme prévu par la loi et mettre à l’abri le matériel électoral;
- « s’assurer que le contrôle de cohérence », dans les centres locaux de compilation des résultats « s’effectue en présence des observateurs et des témoins » de partis;
- publier les résultats bureau de vote par bureau de vote.

Fayulu dépasse tous les autres candidats ensemble

Le rapport de la Cenco précise que le comptage parallèle des voix par les organisations de la société civile a été utilisé au Ghana (2012 et 2016), au Nigéria (2011 et 2015), en Tunisie (2014), au Burkina Faso et en Côte-d’Ivoire (2015). Que la mission d’observation de la Cenco a fait appel à des techniciens ad hoc depuis 2015, les élections étaient légalement prévues pour 2016.

Enfin, elle précise les chiffres obtenus par différents comptages des résultats, sur base d’un échantillon représentatif dans tout le pays:

- **62,11%** pour Martin Fayulu
- **16,93%** pour Félix Tshisekedi
- **16,88%** pour Ramazani Shadary
- **4,09%** pour la totalité des autres candidats.